



Délibération du Conseil municipal

29 février 2024

Date de convocation : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

22/02/2024

En exercice : 27 Présents : M. Maxence GILLE – Mme Karine ROUSSET – M. Daniel SEVILLANO – Mme Catherine BEGUIN – M. Pierre COURTIER – Mme Nathalie COUILLARD – M. Romain SEVILLANO – Mme Christelle REMERE

Présents : 20 – M. Laurent COURTIAT – Mme Jeanine TURLURE – Mme Sylvie FOUGERAY- M. Sébastien COSTARD – M. Jacques TOUPRY – Mme Auziria MENDES– M. Georges BACCON – M. Cyril DEBOOSERE –

Votants : 22 M. Jean-Paul BORIE – Mme Cindy MOUSSI – LE GUILLOU – M. Jean-Michel LEMSEN - Mme Brigitte DA SILVA

Pouvoirs : M. Nicolas LAVALLEE à Mme Karine ROUSSET – Mme Clarisse NOEL à M. Pierre COURTIER

Absents excusés : M. Olivier GANDAR – Mme Mélanie GENTILS – Mme N'Deye DIA BRANDONNE – Mme Rafea LAOUADI

Absent non excusé : M. Fabrice DELARGILLIERE

Madame Karine ROUSSET a été élue secrétaire de séance.

N° de délibération : 06-2024

Objet : Révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) avis sur le projet

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 123-1 à L. 123-23 et R. 123-1 à R. 123-3 ;

Vu la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France n° CR 2021-67 en date du 17 novembre 2021, portant mise en révision du SDRIF, en vue de l'élaboration du SDRIF environnemental (SDRIF-E) ;

Vu le projet de SDRIF-E, arrêté par le Conseil régional d'Ile-de-France par délibération CR 2023-28 en date du 12 juillet 2023 ;

Vu le SCoT Marne-Ourcq approuvé le 6 avril 2017, maintenu suite au bilan du SCoT par une délibération de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq en date du 3 février 2023 ;

Vu le PLU de Lizy-sur-Ourcq approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 15 septembre 2005, modifié en date du 22 janvier 2009 et du 14 décembre 2021 ;

Considérant le projet de SDRIF-E est soumis à enquête publique du 1^{er} février 2024 au 16 mars 2024 ;

Considèrent que ce projet doit permettre d'aligner l'ambition d'une croissance durable, territorialement solidaire et équitablement partagée avec la préservation de la qualité de vie des franciliens ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide, par 20 voix pour et 3 abstentions des membres présents et représentés :

D'émettre la remarque suivante à l'enquête publique du SDRIF-E :

- Les espaces verts et de loisirs prévus par le projet du SDRIF-E sur le Stade de Lizy-sur-Ourcq est à ne pas cartographier car la commune porte un projet d'urbanisation sur ce secteur, son changement de destination est d'ores et déjà en cours.

Autorise le Maire ou son représentant à verser la délibération dans le cadre de l'enquête publique du SDRIF-E dans les délais impartis.

Fait à Lizy sur Ourcq, le 29 février 2024.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,
Maxence GILLE



Le secrétaire de séance,
Karine ROUSSET

